

GARDERIE DU MERCREDI 11 h 30 à 12 h 30**INSCRIPTION**

Année scolaire 2016 - 2017 (à rendre en mairie avant le 20 août 2016)

Présentation de ce service : mise en place de ce service de garderie par la commune, pour l'année scolaire 2015-2016 et reconduit pour 2016/2017, avec un changement du lieu d'accueil.

Les enfants seront conduits et regroupés sur l'école de la Bovagne. Les parents sont invités à les récupérer sur ce groupe scolaire.

Ce service est créé afin d'aider les parents dont les horaires de travail ne coïncident pas avec les horaires scolaires. S'agissant d'une surveillance de l'enfant, en dehors du temps scolaire, aucune exigence éducative ne pourra être formulée auprès des personnes chargées de la garderie.

- ENFANT -

Nom et prénom : _____ Date de Naissance : _____

Adresse : _____

Ecole : _____ Niveau : _____ Nom du Professeur _____

- PARENTS -Situation de famille : Célibataire Marié Vie maritale PACS Divorcé Séparé Veuf (rayer mention inutile)

* Responsable 1 : Père - Mère

* Responsable 2 : Père - Mère

Nom et prénom : _____

Nom et prénom _____

Adresse _____

Adresse : _____

☎ _____ Mobile _____

☎ _____ Mobile _____

Profession : _____

Profession : _____

Employeur : _____
(Nom et adresse)

Employeur : _____

☎ travail : _____

☎ travail : _____

- AUTORISATION DE SORTIE -

Nous soussignés _____, responsables légaux de l'enfant _____

AUTORISONS les personnes désignées ci-dessous, à venir chercher notre enfant dès la fin du service à 12 h 30.
La personne habilitée à venir chercher l'enfant devra être majeure et devra justifier de son identité auprès de l'agent.

Nom _____ Prénom _____

Nom _____ Prénom _____

Nom _____ Prénom _____

Lu et approuvé, le _____

Signature des parents ou tuteur,

- ASSURANCE DE L'ENFANT -

Responsabilité civile : OUI - NON

Individuelle accident : OUI - NON

Compagnie d'assurances : _____ N° de police d'assurances : _____

AUTORISATION EN CAS D'URGENCE

En cas d'accident durant le temps de garderie, le personnel :

- appelle un parent ou compose le 15 (secours) si nécessaire et effectue les démarches conseillées par ce service.

- o En aucun cas, le personnel ne peut transporter un enfant dans son véhicule. Les pompiers ne se déplacent qu'en cas de problèmes graves.

En cas d'impossibilité de joindre un parent, veuillez compléter l'autorisation suivante :

Nom et N° de téléphone de la personne à contacter (Noter lien de parenté avec l'enfant) :

Autorisation obligatoire :

Nous soussignés : M. Mme _____ (Père, Mère, Tuteur)

- Autorisons le personnel des services scolaires à commander une ambulance privée (qui sera facturée à la famille), pour conduire notre enfant : (Nom, Prénom) _____

- Au groupe médical,

- dans un service d'urgence à l'hôpital.

(l'enfant ne sera pas systématiquement accompagné d'un agent communal)

Lu et approuvé, le
Signature des parents ou du tuteur

Projet Accueil Individualisé « P.A.I »

Etabli par le médecin scolaire en cas de troubles médicaux ou d'allergies (Tél. 04.74.61.42.42)

*** Mon enfant bénéficie d'un P.A.I. OUI - NON (Rayer mentions inutiles)

J'autorise le personnel de la garderie à appliquer le protocole, en cas de nécessité.

→ (fournir **obligatoirement** la copie du PAI, l'ordonnance médicale et le produit correspondant dans un petit sac marqué au nom de l'enfant).

→ si le PAI n'est pas fourni au service scolaire, l'enfant ne sera pas admis à la garderie.

Lu et approuvé, le
Signature des parents ou du tuteur